



TENUES ET ACCESSOIRES DES JOUEURS

Thématique : Compétitions et Pratiques Sportives

Destinataires : Ligues et Comités

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

A compter de la saison 2019-2020, les règlements de la FFBB ont été actualisés s'agissant plus particulièrement des équipements des joueurs, article 9 des Règlements Sportifs Généraux.

Dans ce cadre, il est notamment effectué la transposition de la décision du Comité Directeur qui, lors de sa réunion des 7 et 8 décembre 2018, a définitivement acté la non-application de l'article spécifique de la FIBA à la tenue des joueurs sur le territoire national en ce qui concerne les équipements couvrant la tête.

Sur l'article 9.1 relatif aux maillots :

« Chaque équipe doit déclarer une couleur officielle de maillots lors de son engagement. Les équipes jouent les rencontres dans la couleur officielle déclarée.

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe recevante devra changer de couleur de maillots. Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle nommée en premier sur le programme (équipe recevante). (...)

La tenue des membres de l'équipe se compose de :

- **Maillots d'une même couleur dominante devant et derrière, identique à celle des shorts. Si les maillots ont des manches, celles-ci doivent se terminer au-dessus du coude. Les manches longues ne sont pas permises. Tous les joueurs doivent rentrer leur maillot dans le short pendant le jeu. Les tenues " tout en un " sont autorisées.**
- **Shorts de la même couleur dominante devant et derrière, identique à celle des maillots. Le short doit se terminer au-dessus du genou.**
- **Des chaussettes de la même couleur dominante pour tous les membres de l'équipe. Les chaussettes doivent être visibles.**

Les dispositions relatives aux couleurs identiques des accessoires, shorts et maillots ne s'imposent pas dans les divisions inférieures à la NM1 et à la LFB.

Chaque membre d'équipe doit porter un maillot numéroté devant et derrière avec des chiffres pleins, d'une couleur contrastant avec celle du maillot.

Les numéros doivent être clairement visibles et :

- **Ceux qui sont dans le dos doivent avoir une hauteur d'au moins 20 cm,**
- **Ceux qui sont sur le devant doivent avoir une hauteur d'au moins 10 cm,**
- **Les chiffres ne doivent pas avoir moins de 2 cm de largeur,**
- **Les équipes peuvent seulement utiliser des numéros entre 1 à 99, ou 0 et 00.**
- **Les joueurs d'une même équipe ne peuvent pas porter les mêmes numéros,**
- **Toute publicité ou tout logo doit être à au moins 5 cm des numéros.**

Les équipes doivent avoir au minimum 2 jeux de maillots :

- **L'équipe nommée en premier sur le programme (équipe locale) doit revêtir des maillots de couleur claire (de préférence blancs),**
- **La seconde équipe nommée sur le programme (équipe visiteuse) doit porter des maillots de couleur foncée,**
- **Cependant, si les 2 équipes impliquées sont d'accord, elles peuvent inter changer la couleur de leurs maillots.**

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire. »

Sur l'article 9.2 relatif aux autres équipements :

« Tout équipement utilisé par les joueurs doit être approprié au jeu. Tout équipement conçu pour augmenter la taille du joueur ou sa détente ou qui, de toute autre façon, pourrait lui donner un avantage déloyal, n'est pas autorisé.

Les joueurs ne peuvent pas porter d'équipements (objets) susceptibles de blesser les autres joueurs.

- Ne sont pas permis :

- o **Les protections, casques, armatures ou moulures pour doigt, main, poignet, coude ou avant-bras, faites de cuir, plastique, plastique souple, métal ou toute autre substance dure, même recouverte d'un capitonnage mou ;**
- o **Les objets qui peuvent couper ou écorcher (les ongles doivent être coupés courts) ;**
- o **Les accessoires de cheveux et les bijoux ;**

- Sont permis :

- o **Les protections pour épaule, bras, cuisse ou jambe à condition qu'elles soient suffisamment capitonnées ;**
- o **Des manchettes de compression de bras ou jambe ;**
- o **Les genouillères si elles sont convenablement couvertes ;**
- o **Les protections pour nez cassé même si elles sont faites d'un matériau dur ;**
- o **Les protections de dents incolores et transparentes ;**
- o **Les lunettes si elles ne présentent aucun danger pour les autres joueurs ;**
- o **Les bandeaux de poignet ou de tête en textile d'une largeur maximum de 10 cm ;**
- o **Les bandages pour les bras, épaules, jambes, etc. ;**
- o **Les chevillières.**

Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir tous leurs manchettes de compression de bras et jambe, bandeau de tête ou de poignet et bandages de la même couleur unie.

Toute infraction à cet article fera l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire. »

En conséquence, tous les autres accessoires ou équipements qui ne sont pas référencés dans les articles précités ne sont pas autorisés.

Si un joueur dispose d'un équipement ou accessoire non autorisé et souhaite le conserver, **celui-ci ne doit pas être autorisé à participer à la rencontre.**

Le responsable de salle doit aider les arbitres (désignés ou non) à faire respecter l'application de ces dispositions.

Il est rappelé que ces dispositions trouvent application tant pour les rencontres soumises à désignation d'officiels que non soumises à désignation.

C'est pourquoi, nous appelons votre attention sur la nécessité de sensibiliser les Présidents de clubs afin que ces derniers veillent à la mise en œuvre de cette règle.

Toutes les personnes qui ne respecteraient pas ces dispositions relatives aux équipements des joueurs (association, Président de club ou toute personne concernée ...), seront susceptibles de faire l'objet de l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

Contact : Bruno VAUTHIER

E-mail : cfo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Christophe AMIEL Juriste Bruno VAUTHIER Responsable du service de la formation des officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint – Directeur du Pôle Formation et Emploi	Th. BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-09-19 2-OFFICIELS tenues et accessoires des joueurs V4.docx	